

Une évidence

Cette fois, c'est la bonne. Après quelques atermoiements, l'heure de la première grande réforme sociétale sous l'ère Macron est arrivée. C'était une promesse de campagne dont certains disaient qu'elle ne serait jamais tenue. Aucune reculade n'est désormais possible ! Il n'y a plus qu'à espérer maintenant que le débat autour de ce texte puisse se dérouler dans un cadre apaisé, tant la mesure principale de ce projet de loi, celle de l'élargissement de la procréation médicalement assistée aux femmes seules et aux couples de lesbiennes, apparaît aujourd'hui comme une évidence.

L'ÉDITO DE PIERRE CHAUSSE

@MonsieurPierre

LA PMA C'EST MAINTENANT

Le projet de loi Bioéthique, et notamment son volet sur la procréation médicalement assistée, est présenté ce matin. Les trois ministres qui défendent le texte nous le décryptent.

PAR OLIVIER BEAUMONT

LE JOUR J de la première grande réforme sociétale d'Emmanuel Macron est arrivé ! Maintes fois reporté, le projet de loi Bioéthique – avec sa mesure phare sur l'extension de la procréation médicalement assistée (PMA) à toutes les femmes – arrive enfin ce matin sur la table du Conseil des ministres. L'aboutissement de longs mois

de concertation du côté de l'exécutif pour déminer, autant que possible, ce texte ultrasensible qui pourrait encore susciter des tensions lors de son examen en septembre à l'Assemblée... et aussi des interrogations au sein de la société.

Emmanuel Macron en a bien sûr conscience, lui qui est resté très marqué par la mobilisation de 2013 contre le mariage pour tous. « Ça l'a presque traumatisé. À l'époque, on a fracturé la société et donné le sentiment qu'une partie de la France avait été humiliée », estime l'un de ses proches. Alors pour éviter de nouveau cet écueil, trois ministres ont été chargés ces derniers mois de ficeler le texte : Agnès Buzyn (Santé), Nicole Belloubet (Justice) et Frédérique Vidal (Recherche).

LE SPECTRE DE LA GESTATION POUR AUTRUI

Toutes les trois ont accepté, pour « le Parisien » – « Aujourd'hui en France », de répondre ensemble aux principales questions que pose cette nouvelle loi. Sur la future législation, par exemple, en matière de dons de sperme et son épineuse question de la filiation, mais aussi sur l'autoconservation des ovocytes ou encore les limites posées aux

recherches sur les cellules souches. Macron a lui-même beaucoup consulté ces dernières semaines pour se faire un avis, notamment au travers de rencontres informelles, souvent le soir à l'Élysée, auprès de chercheurs, d'intellectuels et de représentants de communautés religieuses.

Mais c'est forcément la question de la procréation médicalement assistée pour toutes, y compris les couples de lesbiennes et les femmes célibataires, qui devrait focaliser l'attention. Et potentiellement vampiriser les débats à l'Assemblée, voire diviser certaines formations politiques. Certains brandissant déjà le spectre d'un glissement de la PMA vers la gestation pour autrui (GPA). À droite, où les quatre cinquièmes des Républicains seraient opposés au texte, aucune consigne de vote ne sera cependant donnée, « car cela touche à l'intime de chacun », explique le président du groupe, Christian Jacob. Même consigne pour l'ensemble des partis représentés dans l'hémicycle.

« Nous souhaitons un débat apaisé et respectueux, car il y a parfois beaucoup de souffrance et de drames individuels au sein des familles qui cherchent à avoir des enfants »,



LP/RAPHAËL PUEYO

confie Agnès Buzyn, qui a « le sentiment que la société a considérablement changé ». « Il y a cinquante ans, c'était compliqué de parler d'homosexualité. Il y a trente ans, ça aurait été difficile d'imaginer le Pacs. Et il y a dix ans, c'était invraisemblable d'envisager le mariage pour tous. Les mentalités évoluent. La société s'est adaptée aux réalités de la famille française », considère de son côté la porte-parole du gouvernement Sibeth Ndiaye. Verdict dans quelques semaines.

@olivierbeaumont



VOIX EXPRESS



Valentine Malivel

21 ans, étudiante
LONDRES (ANGLETERRE)

Blandine Dupuis

69 ans, retraitée
VALENCE (26)

Philippe Riché

55 ans, sans activité
PARIS (VII^e)

Philippe Vauvert

47 ans, ingénieur
VANVES (92)

Kim-Lien Nguyen

80 ans, retraitée
PARIS (VII^e)

LP/PHILIPPE LABROSSE

ÊTES-VOUS POUR OU CONTRE LA PMA ?

PROPOS RECUEILLIS PAR ÉMILIE GARCIA

Pour. On ne peut pas interdire à des femmes qui sont homosexuelles ou seules d'avoir les mêmes droits qu'un couple hétérosexuel. C'est une loi qui rendrait notre société plus juste. C'est aussi une question d'égalité d'opportunité pour les femmes qui n'ont pas les moyens d'aller en Belgique ou en Espagne.

Plutôt pour. J'ai deux amies qui ont eu recours à une PMA. Elles sont allées en Belgique. C'est un parcours long et compliqué qui devrait pouvoir se faire en France. Mais, d'un autre côté, je trouve que ce besoin d'enfant poussé à l'extrême est parfois égoïste. L'adoption existe et je pense qu'elle devrait être privilégiée.

C'est une loi inutile. Ce n'est pas si dur pour une femme d'avoir un enfant. J'ai une amie lesbienne qui l'a fait à l'étranger. Même s'il existe des contraintes, il y a cette possibilité. Je n'ai rien contre le fait qu'on aide les femmes lesbiennes ou seules à avoir un enfant, mais ce n'est pas une nécessité de légiférer.

Plutôt contre. J'ai peur des dérives que cela pourrait provoquer. Je comprends l'argument qui dit que ça permettrait aux homosexuelles ou aux célibataires d'avoir les mêmes droits. Mais je crains qu'on aboutisse à une législation sur la gestation pour autrui avec une marchandisation du corps.

Contre. Je suis catholique et la PMA est contre-nature. Normalement, deux femmes ou une femme seule ne peuvent pas avoir de bébé. C'est une chose d'aider les couples hétéros, mais on ne peut pas le faire pour toutes. Un enfant doit idéalement grandir avec un père et une mère. Il faut respecter le modèle familial traditionnel.



Paris (VI^e), hier. Les trois ministres Frédérique Vidal, Agnès Buzyn et Nicole Belloubet (de g. à dr.) ont été chargées par Emmanuel Macron de déminer ce texte ultrasensible.

UNE MENTION SPÉCIALE SUR L'ACTE DE NAISSANCE

Cette déclaration anticipée sera mentionnée sur l'acte de naissance intégral. Pourquoi réserver cette mention aux enfants nés par PMA au sein d'un couple lesbien ? N'est-ce pas stigmatisant ? « Les règles applicables aux enfants nés de dons dans les couples hétérosexuels, qui reposent sur la vraisemblance biologique, sécurisent déjà la filiation de ces enfants, une modification de ces règles ne s'imposait pas », plaide la ministre. Mais désormais seuls l'enfant et ses parents auront accès à l'acte de naissance intégral.

L'ACCÈS AUX ORIGINES RENDU POSSIBLE

De nombreuses personnes nées d'une PMA avec donneur désirent, une fois adultes, accéder à leur origine biologique. Cet accès va devenir possible. Le projet de loi prévoit que l'enfant qui est né du don pourra, à ses 18 ans, avoir accès, soit à des données non identifiantes (âge, caractéristiques physiques...), soit à l'identité du donneur, selon le choix de ce dernier. « Attention, prévient Nicole Belloubet, les dons resteront anonymes. Celui qui donne ne saura toujours pas à qui va son sperme. » Et pour éviter qu'il y ait deux régimes, le stock des gamètes existant sera utilisé jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi, puis détruit.

L'INTERDICTION DE LA GPA

La loi interdit de recourir à une mère porteuse : « On ne revient pas dessus », précise Ni-

cole Belloubet. Il n'y a que l'adoption pour permettre à la mère ou au père d'intention d'être reconnu comme parent. « Nous devons nous améliorer sur la rapidité de l'adoption », concède la ministre.

FEU VERT À L'AUTOCONSERVATION DES GAMÈTES

Les femmes ont des enfants de plus en plus tardivement. Pour leur permettre d'en avoir, même si elles n'ont pas trouvé le compagnon ou la compagne idéale, le projet de loi va autoriser, de façon encadrée, une femme à congeler ses ovocytes. Actuellement, cette autoconservation n'est possible que pour des raisons médicales (cancer). Cela pourra se faire à partir de la trentaine (on évoque 35 ans). L'acte sera remboursé, pas les frais de conservation (100 € par an).

QUELLE LIMITE À LA RECHERCHE ?

Interdites sauf dérogation jusqu'en 2013, les recherches sur l'embryon et les cellules souches issues d'un embryon humain sont aujourd'hui strictement encadrées. Le sujet est sensible, tant il soulève des questions sur les limites éthiques de la science. Le texte va alléger les demandes d'autorisation dans le cadre des cellules souches embryonnaires. « Des thérapies sont en cours, il devenait important qu'on simplifie le processus », insiste Frédérique Vidal. Des essais cliniques, notamment sur la rétine, le nécessitent. « Bref, on est très loin d'une loi qui pourrait prôner l'eugénisme ! » balie un collaborateur ministériel, anticipant les attaques de certains opposants. « Le texte ne permet pas de dérive ! » assure Frédérique Vidal.

LE CALENDRIER ?

« Le plus tôt possible ! », espère Nicole Belloubet. Présenté aujourd'hui en Conseil des ministres, discuté au Parlement en septembre, le texte ne devrait pas être voté ni promulgué avant le premier trimestre 2020. « Cela dépendra du nombre d'amendements déposés », complète Frédérique Vidal.

Le recours élargi à la PMA devrait concerner environ 2 000 couples par an. En plus des 150 000 cas actuels.

Ce qui va changer

PAR ALINE GÉRARD
ET OLIVIER BEAUMONT

UNE MÉDECIN, une juriste, une biochimiste ; trois ministres, trois femmes, trois symboles. Hier, Agnès Buzyn, la ministre de la Santé, Nicole Belloubet, la ministre de la Justice, et Frédérique Vidal, la ministre de la Recherche, se sont prêtées, dans un café parisien, au jeu des questions-réponses sur le projet de loi bioéthique. Ce sont elles qui porteront ce texte. Elargissement de la PMA, accès aux origines, recherche sur les cellules souches... Parce qu'il touche à la famille, au vivant, il est particulièrement sensible.

LA PMA REMBOURSÉE POUR TOUTES

Aujourd'hui, la procréation médicalement assistée (PMA) est réservée aux couples hétérosexuels ne pouvant pas avoir d'enfant. A l'avenir, les couples de femmes ainsi que les célibataires y auront accès. « Ce nouveau droit répond à une demande sociétale et nous allons sécuriser leur parcours », assume Agnès Buzyn. « Les schémas familiaux ont changé »,

note-t-elle. Ces femmes bénéficieront de la même prise en charge par la Sécurité sociale, à savoir un remboursement total. « C'est la condition pour que ce droit devienne réalité. Aujourd'hui, nous savons que les couples de femmes qui ont projet de parentalité partent à l'étranger et seules celles qui en ont les moyens peuvent le faire... Ce n'est pas normal. » Ce recours élargi à la PMA devrait concerner environ 2 000 couples par an. Les centres dédiés pourront-ils faire face ? « Nous faisons tout pour les accompagner, il y a déjà 150 000 tentatives de PMA en France par an. »

UNE RECONNAISSANCE ANTICIPÉE DE FILIATION

Pour les couples hétérosexuels, rien ne change : ils passeront devant notaire pour établir un acte de consentement à la PMA. Pour les couples de femmes, le gouvernement a dû jongler pour trouver une solution afin d'établir une filiation ayant la même portée que la filiation biologique ou adoptive. « Nous ne voulions pas bouleverser le droit de la filiation actuel », explique Nicole Belloubet. Devant notaire, les couples

lesbiens devront donc faire aussi une « déclaration anticipée de volonté ». « C'est la reconnaissance qu'elles s'engagent à devenir parents de l'enfant à naître, une reconnaissance anticipée de filiation », explique la ministre. A la naissance, les deux mères la présenteront à l'officier de l'état civil et chacune sera reconnue de facto comme parent. « En plus d'être simple, c'est une procédure sécurisante : personne ne pourra venir dire ensuite, c'est moi la mère ou le père. »



PLAINPICTURE/CAVAN IMAGES/CAVAN SOCIAL

CE NOUVEAU DROIT RÉPOND À UNE DEMANDE SOCIÉTALE. [...] LES SCHÉMAS FAMILIAUX ONT CHANGÉ.
AGNÈS BUZYN,
MINISTRE DE LA SANTÉ